

Intitulé de l'UE	Aménagement du territoire
Section(s)	- (2 ECTS) Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / orientation Construction / Cycle 2 Bloc 2 option Énergie et Environnement

Responsable(s)	Heures	Période
Mickaël MERCIER	15	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Le CoDT	12h	Mickaël MERCIER
Les portails cartographiques de la Région wallonne	3h	Mickaël MERCIER

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Le CoDT : 12h de théorie
Les portails cartographiques de la Région wallonne : 3h de travaux

Langue d'enseignement
Le CoDT : Français
Les portails cartographiques de la Région wallonne : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
- Master en Sciences de l'ingénieur industriel :
- Master en Sciences de l'ingénieur industriel en Construction :
<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les connaissances technologiques, techniques et juridiques nécessaires à la gestion de projets de construction <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser et respecter la législation, les normes et procédures spécifiques, plans et cahiers des charges

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

sous-objectifs : **4.4**



Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

sous-objectifs : **11.3**

Acquis d'apprentissage spécifiques

Analyser (Taxonomie de Bloom):

- Reconnaître les sous-entendus.
- Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées et apporter une réponse juste et complète.

Contenu de l'AA Le CoDT

PARTIE I CONTEXTE HISTORIQUE

- Naissance et développement de la ville industrielle
- L'urbanisme d'après-guerre
- Histoire du droit de l'urbanisme en Belgique

PARTIE II AMENAGEMENT NORMATIF

- Composition du CoDT
- Outils d'aménagement

PARTIE III LES PERMIS

- Les certificats d'urbanisme
- Le permis d'urbanisme
- Les actes et travaux de minime importance
- Les permis d'urbanisation

Contenu de l'AA Les portails cartographiques de la Région wallonne

Recherches des informations cartographiques (sur internet) nécessaire à la complétude de la partie administrative d'une demande de permis d'urbanisme d'impact limité, sans architecte.

Les principaux portails consultés sont (mots-clés) :

- Webgis
- Cadgis (cadastre)
- Walonmap
- SPGE
- BDES

Méthodes d'enseignement

Le CoDT : cours magistral, approche déductive, étude de cas, E-learning (vidéos)

Les portails cartographiques de la Région wallonne : cours magistral, approche par projets, étude de cas, utilisation de logiciels

Supports

Le CoDT : syllabus, vidéos

Les portails cartographiques de la Région wallonne : activités sur eCampus, Recherches cartographiques par internet

Ressources bibliographiques de l'AA Le CoDT

Le CoDT

Ressources bibliographiques de l'AA Les portails cartographiques de la Région wallonne

Internet

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>AA: "Urbanisme: théorie" - pondération 70% Examen écrit basé sur des cas concrets à expliquer.</p> <p>Pour cet examen seuls de nouveaux exemplaires du CoDt seront à disposition. L'étudiant aura également droit à une seule feuille manuscrite préparée par ses soins pour s'y retrouver plus rapidement dans le CoDT. L'écriture sera "normale"; Il ne s'agira nullement d'un condensé de fiches "aide mémoire" photocopiées en petit pour tenir sur une feuille.</p> <p>AA: "Permis d'urbanisme : applications" - pondération 30% - non jouable en 2e session Rapport à remettre au plus tard à la date indiquée dans les consignes.</p> <p>La note finale obtenue à l'UE sera calculée sur base d'une moyenne arithmétique suivant la pondération mentionnée ci-dessus.</p>

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Le CoDT : **non**

Les portails cartographiques de la Région wallonne : **non**

Année académique : **2022 - 2023**